

Paraphe

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DECHANTELOUP-LES-VIGNES
78570

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION : 09 février 2022

DATE D’AFFICHAGE : 09 février 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice :	33
Présents :	23
Votants :	27

L’an deux mille vingt-trois, le quinze février, le Conseil municipal de Chanteloup-les-Vignes, légalement convoqué le neuf février deux mille vingt-trois, s’est réuni en salle du conseil en mairie à 20h30, sous la Présidence du Maire, Madame Catherine ARENOU.

Etaient présents :

Mme ARENOU, M. LONGEAULT, Mme CHIARETTO, M. BONNEAU, Mme BATHILY, M. BOUCHELLA, Mme ABLOUH, M. GAILLARD, Mme BELHADJ-ADDA, Maires – Adjoints,
Mme CHERGUI, M. GOURVENEC, Mme CHARLOT, M. DUBOIS, Mme BOUKANDOURA M. BRENOT, M. LIAOUI, M. HILALI, Mme BIGLIONE, Mme DUBOIS, M. FOURE, M. FARIGOULE, Mme SIRAS, Mme AZDAD, Conseillers Municipaux.

Absents représentés :

Mme CHATELAIN (Procuration à Mme ARENOU)
Mme RAKOTOMALALA (Procuration à Mme BIGLIONE)
M. AZIMI (Procuration à M. GAILLARD)
M. GAYDOUK (Procuration à M. LONGEAULT)

Absents excusés :

M. CAMARA
M. ALIMI
M. MARCIN
Mme KHARJA
Mme LARABI
M. ODIRA

ADHESION AU SERVICE DE REMPLACEMENT DU CENTRE INTERDEPARTEMENTAL
DE GESTION DE LA GRANDE COURONNE ILE DE FRANCE

LE CONSEIL MUNICIPAL :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Fonction Publique Territoriale,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, notamment les articles 3 et 25,

VU la loi n°2019-828 du 6 août 2019 – article 21,

CONSIDERANT qu’il convient d’adhérer au service de remplacement du CIG de la Grande Couronne, et de signer la convention correspondante,

CONSIDERANT le projet de convention annexé à la présente délibération,

Accusé de réception en préfecture
078-217801380-20230221-2023-DEL-05-DE
Date de réception préfecture : 21/02/2023

ENTENDU l'exposé de Monsieur Jérôme BONNEAU, Adjoint au Maire délégué aux Ressources Humaines, à la Communication et au Numérique,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

DECIDE de bénéficier du service de remplacement proposé par le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande couronne,

APPROUVE le projet de convention afférent, tel qu'annexé, ainsi que tout document pris pour l'application de cette convention,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer cette convention avec Monsieur le Président du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne, ainsi que tout document pris pour l'application de cette convention,

DIT que les dépenses nécessaires, liées à ces mises, à dispositions de personnel par le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne, seront autorisées après avoir été prévues au budget.

Chanteloup-les-Vignes, le vingt-et-un février deux mille vingt-trois

Pour le Maire et par délégation,
Le Premier Maire-adjoint



François LONGEAULT

Délibération certifiée exécutoire de par :
- l'affichage le :

- la transmission à la Sous-Préfecture
le :

Accusé de réception en préfecture
078-217801380-20230221-2023-DEL-05-DE
Date de réception préfecture : 21/02/2023